

Le 3 octobre : changement des fréquences de la TNT



Le passage à la TNT Haute Définition permet désormais de diffuser l'ensemble des chaînes de la TNT avec un nombre de fréquences moins important.

Les fréquences dégagées par cette opération pourront désormais être transférées au secteur de la téléphonie mobile pour leurs déploiements 4G (et 5G à l'avenir) et répondre ainsi à l'augmentation de l'échange des données mobiles, en croissance d'environ 60 % par an en France. Ce redéploiement des fréquences permet ainsi d'améliorer la connectivité dans les différents territoires.

Des opérations techniques sont toutefois nécessaires pour assurer ce transfert : le 3 octobre 2017, la commune sera concernée par des modifications de fréquence de la TNT..

Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils devront, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 3 octobre.